Immeuble Le Ouessant - Bat 3A
9, rue Maurice Fabre
35000 Rennes

TRANSITIONS PRO BRETAGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

TRANSITIONS PRO BRETAGNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 1A Allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES
Siret : 32880239200030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'Administration de TRANSITIONS PRO BRETAGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Dotations et subventions à recevoir**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE constate des produits à recevoir au titre des dotations et des subventions non encore reçues à la clôture de l'exercice, tel que décrits en note 2.1.5 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les produits concernés et vérifier leur correcte prise en charge dans les comptes au titre de l'exercice.

- **Charges à payer sur les engagements de formation**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE provisionne des charges à payer sur engagements de formation pour couvrir les engagements autorisés tel que décrits en note 2.2.3 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les charges concernées, procédé à leur estimation et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité arrêté par le bureau le 23 mai 2025 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du 23 mai 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Rennes, le 27/5/2025

DocuSigned by:

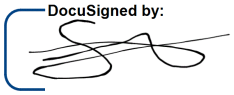

Ludovic SEVESTRE

Associé

BILAN GLOBAL AU 31 décembre 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	1 764 361	2 254 768
					Résultat de l'exercice	-1 225 723	-490 407
Immobilisations corporelles	1 954 928	-1 146 880	808 049	892 647	Subventions d'investissement	3 451	4 935
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	542 088	1 769 295
Immobilisations financières	199 990		199 990	199 990			
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés	1 003 164	214 211
					Autres	364 992	388 157
TOTAL I	2 154 918	-1 146 880	1 008 039	1 092 637	**TOTAL II**	1 368 157	602 368
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
France COMPETENCES	5 500 377		5 500 377	11 236 666	Frances compétences (reversement RAN CIF et excédents de trésorerie)		
					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 844 998		3 844 998	1 812 101			
					Charges à payer pour engagements de financement de formation	15 287 586	19 813 628
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs	10 008	11 152
					Dettes fiscales & sociales	373 906	339 120
Autres créances	65 430		65 430	74 545			
					Autres dettes	3 841 173	3 673 450
					Fonds réservés remboursables		
Valeurs mobilières de placement	6 641 031		6 641 031	8 015 472			
Disponibilités	4 328 305		4 328 305	3 937 341			
Comptes de liaison Entre dispositifs	411 545		411 545	130 913	Comptes de liaison Entre dispositifs	411 545	130 913
Charges constatées d'avance	34 738		34 738	40 250	Produits constatés d'avance		
TOTAL II	20 826 424		20 826 424	25 247 288	**TOTAL III**	19 924 218	23 968 263
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	22 981 342	-1 146 880	21 834 462	26 339 925	**TOTAL DU PASSIF (I + II + III)**	21 834 462	26 339 925

SECTION PTP
Bilan au 31 décembre 2024 avant affectation

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	1 417 755	1 986 137
					Résultat de l'exercice	-1 024 252	-568 383
Immobilisations corporelles	1 954 928	-1 146 880	808 049	892 647	Subventions d'investissement	3 451	4 935
					Provisions réglementées		
Immobilisations financières	199 990		199 990	199 990	**TOTAL I**	396 954	1 422 689
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés	1 003 164	214 211
					Autres	364 992	388 157
TOTAL I	2 154 918	-1 146 880	1 008 039	1 092 637	**TOTAL II**	1 368 157	602 368
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
France COMPETENCES	5 467 323		5 467 323	11 236 666	Frances compétences (excédents de trésorerie)		
					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 844 998		3 844 998	1 812 101			
					Charges à payer pour engagements de financement de formation	13 448 015	19 768 286
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs	10 008	11 152
					Dettes fiscales & sociales	371 975	329 061
Autres créances	65 430		65 430	74 545			
					Autres dettes	9 652	9 652
					Fonds réservés remboursables		
Valeurs mobilières de placement	5 155 046		5 155 046	7 921 544			
Disponibilités	428 447		428 447	96 377			
Comptes de liaison Entre dispositifs					Comptes de liaison Entre dispositifs	399 260	130 913
Charges constatées d'avance	34 738		34 738	40 250	Produits constatés d'avance		
TOTAL II	14 995 982		14 995 982	21 181 483	**TOTAL III**	14 238 910	20 249 064
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	17 150 900	-1 146 880	16 004 020	22 274 120	**TOTAL DU PASSIF (I + II + III)**	16 004 020	22 274 120

SECTION FIPU
Bilan au 31 décembre 2024 avant affectation

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
					Report à nouveau		
Immobilisations incorporelles							
					Résultat de l'exercice	1	
					Subventions d'investissement		
Immobilisations corporelles							
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	1	
Immobilisations financières							
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés		
					Autres		
TOTAL I					**TOTAL II**		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
France COMPETENCES					Frances compétences (excédents de trésorerie)		
					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions							
					Charges à payer pour engagements de financement de formation	1 418 410	
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs		
					Dettes fiscales & sociales	1 931	
Autres créances							
					Autres dettes		
					Fonds réservés remboursables		
Valeurs mobilières de placement	1 392 057		1 392 057				
Disponibilités	40 569		40 569				
Comptes de liaison Entre dispositifs					Comptes de liaison Entre dispositifs	12 285	
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	1 432 626		1 432 626		**TOTAL III**	1 432 626	
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	1 432 626		1 432 626		**TOTAL DU PASSIF (I + II + III)**	1 432 626	

SECTION PUR
Bilan au 31 décembre 2024 avant affectation

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice		
Immobilisations corporelles					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
Immobilisations financières					**TOTAL I**		
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés		
					Autres		
TOTAL I					**TOTAL II**		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
France COMPETENCES	33 054		33 054		Frances compétences (excédents de trésorerie)		
					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions							
					Charges à payer pour engagements de financement de formation	388 284	
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs		
					Dettes fiscales & sociales		
Autres créances							
					Autres dettes		
					Fonds réservés remboursables		
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	78 886		78 886				
Comptes de liaison Entre dispositifs	276 345		276 345		Comptes de liaison Entre dispositifs		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	388 284		388 284		**TOTAL III**	388 284	
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	388 284		388 284		**TOTAL DU PASSIF (I + II + III)**	388 284	

SECTION TRANSCO
Bilan au 31 décembre 2024 avant affectation

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	346 606	268 631
					Résultat de l'exercice	-201 472	77 975
Immobilisations corporelles					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					Fonds dédiés		
Immobilisations financières					**TOTAL I**	145 134	346 606
					PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres		
TOTAL I					**TOTAL II**		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Créances sur autres subventions					Emprunts et dettes assimilées		
					Charges à payer pour engagements de financement de formation	32 876	45 341
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs		
					Dettes fiscales & sociales		10 060
Autres créances					Autres dettes	3 831 521	3 663 798
					Fonds réservés remboursables		
Valeurs mobilières de placement	93 928		93 928	93 928			
Disponibilités	3 780 403		3 780 403	3 840 964			
					Comptes de liaison Moyens communs		
Comptes de liaison Entre dispositifs	135 200		135 200	130 913	Comptes de liaison Entre dispositifs		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	4 009 531		4 009 531	4 065 806	**TOTAL III**	3 864 398	3 719 199
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	4 009 531		4 009 531	4 065 806	**TOTAL DU PASSIF (I + II + III)**	4 009 531	4 065 805

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

RESULTAT	PTP 2024	FIPU 2024	PUR 2024	TRANSCO 2024	TOTAL 2024	TOTAL 2023
CONCOURS DE FRANCE COMPETENCES	18 072 655	1 834 069	238 793	45 240	20 190 757	25 233 760
CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	-279 426		279 426			2 402 354
SUBVENTION DE FORMATION	2 510 293				2 510 293	
UTILISATION DES FONDS DEDIES						
AUTRES PRODUITS DE FORMATION						
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	20 303 523	1 834 069	518 219	45 240	22 701 050	27 636 113
Charges de formation	18 997 279	1 827 899	515 138	38 299	21 378 615	26 532 019
Reversement au titre des disponibilités excédentaires				167 723	167 723	
Reports en fonds dédiés	*745 730*				745 730	
TOTAL CHARGES DE FORMATION	19 743 009	1 827 899	515 138	206 022	22 292 068	26 532 019
TOTAL I - RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	560 514	6 169	3 081	-160 782	408 982	1 104 095
Subvention de fonctionnement	108 533				108 533	
Transferts de charges	2 330				2 330	16 092
Reprises de provisions pour risques et charges	9 892				9 892	
Utilisation des fonds dédiés	41 777				41 777	42 880
Autres produits	238				238	585
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	162 769				162 769	59 558
Autres achats et charges externes	360 857			2 266	363 122	373 355
Impôts et taxes	97 521			2 948	100 469	93 772
Charges de personnel	1 255 374			35 477	1 290 851	1 262 564
Dotations aux amortissements et provisions	90 515				90 515	145 551
Reports en fonds dédiés	85 000				85 000	
Autres charges	12 236	12 285	3 081		27 602	8 541
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 901 503	12 285	3 081	40 690	1 957 559	1 883 783
TOTAL II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-1 738 734	-12 285	-3 081	-40 690	-1 794 790	-1 824 225
TOTAL III : RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	-1 178 220	-6 116		-201 472	-1 385 808	-720 130
PRODUITS FINANCIERS	365 051	8 047			373 099	298 358
CHARGES FINANCIERES	321				321	1
TOTAL IV : RESULTAT FINANCIER	364 730	8 047			372 777	298 358
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 756				14 756	2 964
CHARGES EXCEPTIONNELLES	138 920				138 920	893
TOTAL V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-124 165				-124 165	2 071
IMPOT SUR LES BENEFICES (VI)	86 597	1 931	0	0	88 528	70 705
EXCEDENT OU DEFICIT (III + IV + V - VI)	-1 024 252	1		-201 472	-1 225 723	-490 407